



Jean-François BARRE
Avocat au Barreau de LYON
Chargé d'enseignement LYON II
Toque n° 880

**NOUVELLE ADRESSE du Cabinet au
1^{er} janvier 2010 :**

*45 Rue de la Bourse
69002 LYON*
☎ 04.72.77.07.15 / 06.58.14.49.13
☎ 04.34.34.02.56

Monsieur le Procureur de la République
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
LYON
LYON-PALAIS

LYON, le 24 mars 2010

N. REF. : RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE » / X

OBJET : Plainte simple pour faux, usage de faux, atteinte aux systèmes automatisé de données,

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de déposer plainte entre vos mains au nom et dans l'intérêt de l'Association RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE, Association Loi de 1901 dont le siège est situé 9, rue Dumenge dans le 4^{ème} arrondissement de LYON et de Monsieur Philippe BROUSSE, directeur du dudit Réseau, résidant à la même adresse.

(Pièce n° 1 Statuts Réseau « Sortir du nucléaire »)

Cette plainte est déposée pour :

- Faux et usage de faux, délits prévus et réprimés par les articles 441-1 du Code Pénal (*cf. également, pour les peines complémentaires : articles 441-10*), fait commis le 1^{er} mars 2010 par l'envoi d'un message informatique (*lieu du domicile du mis en cause*)
- Atteintes à un système automatisé de données, faits prévus et réprimés par les articles 323-1 du Code Pénal, fait commis le 1^{er} mars 2010 par l'accès et le maintien sans droit dans une partie d'un système de traitement automatisé (*cf. également, pour les peines complémentaires : articles 323-5 du code pénal*)

Les raisons de fait et de droit motivant la présente plainte sont celles qui suivent.

1° Le 1^{er} mars 2010, un message intitulé « Le réseau « Sortir du nucléaire » est votre Réseau- Vous avez le droit de savoir » était diffusé à l'ensemble des listes de diffusion de l'association, à savoir plus de cent dix mille contacts parmi lesquels 870 associations membres de l'association, des donateurs, des sympathisants et près de quatre mille journalistes.

Ledit message avait pour but de dénoncer à tort certaines pratiques au sein de l'entité sociale sous couvert d'une authenticité supposée puisque validée en apparence par les sept anciens administrateurs.

(Cf : pièce n° 2 : message en date du 1^{er} mars 2010)

Le courrier électronique était envoyé à partir de la messagerie de Monsieur Philippe BROUSSE, directeur administratif et faussement signé par lui.

Intrigué par l'envoi d'un tel message dont il n'a jamais été l'auteur, Monsieur BROUSSE demandait aux services informatiques que certaines recherches puissent être effectuées afin d'identifier l'auteur de cet envoi.

Les recherches parvenaient à relever l'adresse IP du faussaire.

Celui-ci s'avérait être Monsieur Stéphane LHOMME, salarié et chargé de communication du Réseau « SORTIR DU NUCLEAIRE », au moment des faits.

Il était donc en réalité le rédacteur de ce faux intellectuel.

Cet envoi « pirate » avait pour but de servir les intérêts de Monsieur LHOMME de manière à discréditer au maximum l'action des responsables actuels du Réseau.

« la tentative de S. LHOMME, qui reste sur un siège éjectable, et la révocation du CA cacheraient-elles en réalité une divergence stratégique et politique de fond ? Nous sommes nombreux à le penser. (...) »

A l'issue du courrier électronique une proposition de scrutin était d'ailleurs adressée à l'ensemble des destinataires.

Il convient de noter qu'à ce jour, le tort fait au Réseau et à Monsieur BROUSSE est considérable puisque des centaines d'adhérents ont envoyé de nombreux messages de soutien à Monsieur LHOMME- considérant que celui-ci était victime d'une injustice.

Par décision du Conseil d'Administration, Monsieur LHOMME était mis à pied à titre conservatoire le 1^{er} mars 2010.

Les délits de faux et usage de faux et d'atteinte à un système automatisé, peuvent en conséquence, ici, être reprochés à l'intéressé.

Ainsi, Monsieur LHOMME a dû entrer frauduleusement dans la boîte électronique de Monsieur BROUSSE en changeant les paramètres initiaux de son compte afin de se faire passer pour le Directeur et donc parvenir à l'envoi du message litigieux.

En effectuant une telle action, il ne peut comme il l'a faussement affirmé, le 1^{er} mars 2010, par mail adressé à l'ensemble de l'équipe des administrateurs et des salariés du réseau, être l'auteur d'une simple imprudence ou « étourderie ».

(Cf. pièce n° 3, courrier électronique en date du 1^{er} mars 2010)

Monsieur LHOMME devra donc fournir des explications sur la façon dont il est parvenu frauduleusement à entrer dans le système informatique en changeant les paramètres d'un compte auquel l'accès était restreint.

Je précise à cet effet que les recherches effectuées par le service informatique ont permis d'identifier l'adresse IP de l'ordinateur de Monsieur LHOMME et ce n'est qu'à l'issue de ces opérations que l'intéressé a reconnu maladroitement être l'auteur d'une étourderie qui en l'espèce ne peut être matérialisée que par des actes marquant une intention délibérée de commettre les infractions précitées.

L'Association Réseau « Sortir du nucléaire » et Monsieur Philippe BROUSSE entendent, naturellement, se constituer partie civile à l'encontre de tout autre auteur que l'enquête serait amenée à identifier.

Vous souhaitant une excellente réception de la présente plainte et restant, bien évidemment, ainsi que le Réseau « Sortir du nucléaire », ses administrateurs titulaires – dont les coordonnées sont jointes en annexe- et Monsieur Philippe BROUSSE, à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma meilleure considération.

J.F. BARRE

*P.J. Statuts Réseau « Sortir du nucléaire »
Courrier électronique litigieux en date du 1^{er} mars
Courrier électronique de Monsieur LHOMME en date du 1^{er} mars
Annexe Coordonnées*